



Procès-Verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

04 OCTOBRE 2025

Salle Capellia à La Chapelle-sur-Erdre

1. Représentativité de l'Assemblée

Nombre de Clubs : 207

Nombre de Clubs présents : 161, représentant 77.78 % de l'ensemble des clubs

Nombre de voix : 2 232

Nombre de voix représentées : 1 878, représentant 84.14 % du total des voix

2. Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 10h06.

« Jean-Maurice TROUILLARD, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales va vous présenter les modalités de vote. »

3. Élection de membre du Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique

« La Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des élections organisées au sein du District. La Commission a compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort et de suivre ces élections jusqu'à leur proclamation.

Mon intervention vise donc à vous présenter les conclusions de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales concernant les candidatures des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

A ce titre, la Commission s'est réunie le 8 septembre 2025 afin d'étudier la recevabilité de l'ensemble des candidatures reçues.

Comme le prévoit l'article 13.3 des Statuts du District de Football de Loire-Atlantique :

« ... En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

... Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction. »

Suite à la démission de Jean-Pierre BOUILLANT, un poste étant à pourvoir, le Président du District de Football de Loire-Atlantique a présenté la candidature de M. Yoan PEIGNÉ, licencié au FC ST JULIEN DIVATTE.

Cette candidature ayant rempli les conditions de forme et d'éligibilité tant générales que particulières fixées aux articles 13.2 des statuts, la Commission les dit éligibles. »

Élection de M. PEIGNÉ Yoan

143 clubs ayant voté
1 733 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 646	94,98 %
Contre	87	5,02 %

Au vu des résultats ci-dessus, le Président de la Commission a annoncé :

« Yoan PEIGNÉ est élu membre du Comité de Direction »

4. Élection des représentant(e)s « suppléant(e)s » des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour la durée de la mandature en cours

Intervention de Jean-Maurice Trouillard, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales.

« Je vous rappelle l'article 12.5.6 des statuts :

- les « clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de Ligue ».
- les « clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération

Sur la foi de la candidature présentée ayant rempli les conditions de forme et d'éligibilité tant générales que particulières fixées aux articles 12.5.6 et 13.2 des statuts, la Commission a donné un avis « favorable » à celle-ci.

Les modalités de vote :

A l'issue de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2024, nous avons 11 délégués titulaires élus et 1 délégué suppléant alors que nous devrions avoir 11 titulaires et 11 suppléants.

A ce jour, 10 postes de suppléants sont donc à pourvoir.

Au 08 septembre 2025, la Commission a reçu 3 candidatures.

Sur la foi des candidatures présentées ayant rempli les conditions de forme et d'éligibilité tant générales que particulières fixées aux articles 12.5.6 et 13.2 des statuts, la Commission a donné un avis « favorable » aux 3 candidatures.

Présentation des candidats :

Sont soumis au vote :

430672757	SUHARD Jacques	GOELANDS SANMARITAINS (527836)
2544472285	AUTIN Évelyne	ALERTE DE MÉAN (502069)
2546168516	FRANCHETEAU Estelle	US VITAL FROSSAY (581901)

5. Résultats du vote sur la Délégation des Clubs de District

Élection de M. SUHARD Jacques

150 clubs ayant voté
1 819 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 747	96,04 %
Contre	72	3,96 %

Élection de Mme AUTIN Evelyne

143 clubs ayant voté
1 764 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 730	98,07 %
Contre	34	1,93 %

Élection de Mme FRANCHETEAU Estelle

141 clubs ayant voté
1 831 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 805	98,58 %
Contre	26	1,42 %

Jean-Maurice Trouillard, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales, annonce les résultats :

« Jacques SUHARD, Évelyne AUTIN et Estelle FRANCHETEAU sont élus suppléants »

Le Président clôture **l'Assemblée Générale Élective** du District de Football de Loire-Atlantique à 10h17.

Le Président,
Philippe LESAGE



Le Secrétaire Général,
Patrice GUET

